

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 091-219102076-20240613-ACTE202403115-DE

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	31	15
----	------	----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCACTION</b> 6 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 6 juin 2024	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	M. DELAHAIE, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés</u> : MME ROCH par M. MATT, MME MILLER par MME BESANÇON, M. LEDUC par M. LEHMANN et MME RAFOUJAULT par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 17	<u>Absent excusé</u> : M. GOUSSEFF
VOTANTS : 21	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT M. DELAHAIE a été élu secrétaire de séance.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2023**

Monsieur MATT expose à l'assemblée que conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, un débat sur le bilan de la politique foncière menée par une collectivité ou un établissement public doit être organisé chaque année et un rapport sur les acquisitions et les cessions immobilières doit être joint en annexe au Compte Administratif.

Il précise que le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2023 est présenté en annexe du Compte Administratif du même exercice. Il est précisé qu'en 2023, la commune a cédé un véhicule des services techniques, une partie du chemin rural « Dourdan – Arpajon » et une partie de la voirie avenue d'Arpajon.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir **PRENDRE ACTE** du tableau des acquisitions et cessions immobilières.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public,

**CONSIDERANT** que le bilan a été examiné par la commission des finances et des affaires administratives, le 5 juin 2024,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'exercice 2023.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

Certifié exécutoire  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 17/06/24  
et de la publication le 18/06/24  
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme,  
Le Maire d'EGLY



Edouard

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le



ID : 091-219102076-20240613-ACTE202403115-DE

**ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE 2023**

<b>Cession / Acquisition</b>	<b>Désignation du bien</b>	<b>Localisation</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Montant</b>
<b>Cession</b>	<b>Chemin rural</b>	<b>Chemin rural n°1 « Douirdan – Arpajon »</b>	<b>AH 484</b>	<b>36</b>	<b>3 300 €</b>
<b>Cession</b>	<b>Voirie</b>	<b>28 avenue d'Arpajon</b>	<b>AE 407</b>	<b>21</b>	<b>4 000 €</b>
<b>Cession</b>	<b>Véhicule</b>	<b>Véhicule PEUGEOT immatriculé 285EJM91</b>			<b>200 €</b>